



CONTRIBUER À UNE RÉINDUSTRIALISATION VERTE

GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET PARLEMENT EUROPÉEN SE SONT ENGAGÉS À DÉVELOPPER UNE FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE SOUVERAINE ET DURABLE. UNE MOBILISATION EN FAVEUR D'UNE INDUSTRIE VERTE À LAQUELLE CONTRIBUE LE LNE, NOTAMMENT VIA L'ACTIVITÉ DE CERTISOLIS.

Dans la lignée de la loi de transition énergétique et de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), le gouvernement a annoncé, en 2024, de nouvelles mesures de soutien au photovoltaïque français. L'objectif est d'atteindre une capacité installée de 6 GW par an, en renforçant le déploiement de panneaux solaires et en prenant diverses mesures incitatives. Cette décision a été renforcée par l'adoption, en avril 2024 au niveau européen, du Net-Zero Industry Act (NZIA), destiné à accroître la production de technologies vertes en Europe et à mieux résister à la concurrence internationale.

DES CRITÈRES DE RÉSILIENCE ET DE DURABILITÉ

Parmi les principales mesures du NZIA, l'intégration de critères de durabilité (prise en compte de l'empreinte carbone des produits) et de résilience (limitation de la dépendance dans l'approvisionnement) dans les marchés publics vise à améliorer la compétitivité des modules produits dans l'UE. « Le critère de résilience du NZIA limite à 50 % la valeur des technologies ou des composants du produit fini venus hors d'Europe.

Cela suppose de définir des mesures claires et vérifiables de traçabilité des produits, ainsi que des inspections des sites de fabrication et d'assemblage », souligne Franck Barruel, directeur général de Certisolis. En matière de durabilité, la France fait figure de pionnière, en imposant déjà certains critères dans les appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Dans ce contexte, Certisolis est le seul organisme français de certification pour les produits photovoltaïques à réaliser l'Évaluation carbone simplifiée exigée dans ces appels d'offres. Cette activité a enregistré une forte progression en 2024, avec une nette augmentation du nombre de certificats délivrés : 600, contre 440 l'année précédente. Les bilans carbone sont réalisés après analyse des composants des modules, de leur origine et de leur empreinte tout au long du cycle de vie. Dans le cadre du projet Optisol, initié en 2022 et dont l'ambition est d'évaluer la qualité des panneaux photovoltaïques, Certisolis teste et compare les performances de nouveaux modules sur des critères bien plus exigeants que les normes actuelles. L'enjeu est bel et bien de promouvoir une filière européenne de qualité.



Franck Barruel,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE CERTISOLIS

UNE TRIPLE EXPERTISE

La mission de Certisolis est de garantir la performance des panneaux photovoltaïques, mais aussi d'évaluer leur bilan carbone et d'auditer les centrales solaires. Cette triple expertise – produit, environnement, installation – offre un avantage significatif aux industriels et exploitants français et européens. Conformément aux futures exigences de résilience et de durabilité du NZIA, nous faisons évoluer nos référentiels et méthodologies d'évaluation afin de renforcer l'autonomie stratégique du pays dans les industries vertes. »

LE CADASTRE SOLAIRE, PILIER DE L'ESSOR PHOTOVOLTAÏQUE

DANS UN CONTEXTE FAVORABLE AU SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE, LE LNE ET SON PARTENAIRE VALOEN PROPOSENT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DES OPÉRATIONS DE CADASTRE SOLAIRE. 2024 A ÉTÉ MARQUÉE PAR UNE DEMANDE PARTICULIÈREMENT FORTE. INTERVIEW DE ROMAIN CHASSEIGNE, CHEF DE PROJET CADASTRES ÉNERGÉTIQUES AU LNE, ET D'AURÉLIEN BERTIN, COGÉRANT DE VALOEN.

Le déploiement du photovoltaïque s'accélère dans nos territoires. Comment expliquer cet essor tant attendu ?

Aurélien Bertin : Pour répondre aux besoins croissants en électricité liés en grande partie à la diminution de la part des énergies fossiles dans la consommation d'énergie, les énergies renouvelables disponibles comme le solaire, l'éolien ou la biomasse doivent augmenter leur part dans le bouquet énergétique. La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de 2023 a ainsi réaffirmé l'importance du photovoltaïque, et dans une moindre mesure celle du solaire thermique. Cette loi a notamment défini un cadre pour l'agrivoltaïsme, qui consiste à combiner production agricole et production d'électricité solaire. Elle a aussi introduit plusieurs obligations, dont celles d'équiper les parkings de plus de 1 500 m² d'ombrières solaires et, pour les collectivités, de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Pour se protéger des hausses des prix de l'énergie, de plus en plus de collectivités et d'entreprises ont également fait le choix de s'équiper en panneaux, dont la performance énergétique progresse à mesure que le coût diminue. Autant de facteurs qui expliquent l'attractivité du photovoltaïque en France, tant pour l'autoconsommation que pour la vente.

Depuis 2018, VALOEN et le LNE proposent une offre commune de cadastre solaire. De quoi s'agit-il ?

A. B. : Le cadastre solaire vise à identifier, à l'échelle d'un territoire, les emplacements disposant d'un gisement solaire optimal, sur le foncier bâti et non bâti, en tenant compte des obstacles à ce gisement (tout point haut générant de

l'ombrage). Il s'agit aussi de déterminer la puissance solaire installable, et sa capacité de production.

La première étape consiste à cartographier le gisement solaire d'un territoire en se basant sur une modélisation 3D qui tient compte des ombres portées. Le gisement solaire est ensuite calculé et converti en potentiel énergétique et économique. Nous tenons compte également des contraintes d'implantation : servitudes d'utilité publique, compétences nécessaires, etc. Ce potentiel, qualifié à l'aide d'informations géographiques complémentaires, permet de visualiser les surfaces les plus pertinentes à exploiter et ce qui peut être mis en œuvre en termes d'installations.

Romain Chasseigne : La grande force de notre cadastre solaire est de fusionner l'expertise du LNE en géomatique (cartographie numérique SIG et traitement des images) et celle de VALOEN dans l'exploitation pertinente des résultats pour rendre les données intelligibles. Notre expérience nous permet aujourd'hui d'adapter notre offre à tout type de territoire, qu'il soit rural ou urbain, quel que soit son degré d'expertise en cartographie SIG, et de la faire évoluer pour la rendre encore plus fonctionnelle et ergonomique.

L'activité menée en 2024 reflète-t-elle l'accélération en cours du marché ?

R. C. : L'année 2024 a été marquée par une forte demande de la part de communautés de communes en milieu rural, axée sur le foncier non bâti et l'agrivoltaïsme. Cela nous a conduits à intégrer cette demande dans notre offre et à organiser un webinaire sur le sujet.

A. B. : Pressées de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables, les collectivités ont besoin de données qualitatives pour définir leur stratégie de solarisation à l'échelle de leur territoire. Le photovoltaïque étant la solution la moins clivante pour sortir du fossile, au-delà de toute sensibilité politique, il y a une vraie interrogation des élus sur le gisement que peut leur offrir le solaire. C'est précisément ce que nous leur donnons à voir !

 **8 528 km²** C'est la surface couverte en 2024 par le LNE, notamment pour le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (49), la Communauté de communes (CC) de la Plaine de l'Ain (01), la CC du Val d'Amour (39), la CC du Pays de Bray (60), la CC de l'île de Ré (17), la commune de Thorigné-Fouillard (35).



Aurélien Bertin,
COGÉRANT DE VALOEN

« Pour réussir la transition énergétique, il faut continuer à solariser les territoires, et le cadastre solaire est un outil essentiel pour mettre en place une stratégie efficace et cohérente. »



Romain Chasseigne,
CHEF DE PROJET CADASTRES ÉNERGÉTIQUES AU LNE

« Toute entité publique, de la plus petite commune rurale au syndicat départemental d'énergie en passant par la communauté d'agglomération urbaine, se montre aujourd'hui intéressée par notre offre de cadastre solaire. »

Emmanuel Bourrien,

CHEF DE PROJET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET INNOVATION, TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE-ATLANTIQUE

« Dans l'offre du LNE, nous avons apprécié quatre points forts : la finesse de description du gisement solaire, des seuils de détection de potentiel utiles et opérationnels, l'ajout d'informations sur la typologie des bâtiments, et le fait de rester propriétaires de la donnée et des résultats. »

Retrouvez
l'intégralité
du témoignage via
ce QR Code.

